

demande sans doute provoquée par une démarche du maréchal.

*Erreur commise par le maréchal dans son mémoire au sujet de la date de réunion des généraux de son armée.*

Nous lisons dans le mémoire justificatif qu' aussitôt après avoir reçu la réponse du prince Frédéric-Charles, le maréchal Bazaine convoqua au grand quartier général les commandants de corps d'armée et les généraux de division pour leur en donner connaissance. Il y a là une erreur manifeste. C'est le 12 et non le 17 qu'a eu lieu la réunion des commandants de corps d'armée et des généraux de division au ban Saint-Martin. La lettre du prince Frédéric-Charles n'a donc pas pu leur être communiquée. Il convenait de relever cette confusion, compromettante pour les chefs de l'armée, confusion qu'on est étonné de trouver dans un document d'une importance aussi considérable et qui ne peut être que le résultat d'un calcul. Toute cette partie du mémoire est pleine de réticences qui correspondent bien aux hésitations auxquelles était en proie l'esprit du maréchal, à ce moment où nous le voyons porter à la connaissance de son armée l'avènement du nouveau gouvernement, dire que les devoirs militaires restent les mêmes envers la patrie, qu'il faut continuer à défendre le territoire de la France contre l'étranger, et cependant entrer en rapport avec le général en chef de l'armée allemande.

Comment finirent ces hésitations, et comment le maréchal fut-il amené à s'engager dans des pourparlers avec l'ennemi? Nous allons en trouver l'explication dans l'incident suivant :

*Communiqué du gouvernement allemand aux journaux de Reims.*

Le 11 septembre paraissait dans l'*Indépendant Rémois* un communiqué du gouvernement allemand établissant nettement la situation politique de l'Allemagne vis-à-vis de la France. Nous allons reproduire en entier cet important document :

« Les journaux qui paraissent à Reims ont reproduit la proclamation de la République et les décrets promulgués par le nouveau pouvoir qui s'est établi à Paris. Comme la ville est occupée par les troupes allemandes, l'attitude des feuilles publiques pourrait donner lieu de supposer qu'elles expriment une opinion inspirée ou autorisée par les gouvernements allemands. Il n'en est rien. En permettant à ces feuilles de publier leurs opinions, les gouvernements allemands n'ont fait que respecter la liberté de la presse, ainsi qu'ils la respectent chez eux. Mais ils n'ont jusqu'à présent reconnu en France aucun autre gouvernement que celui de l'empereur Napoléon, et, à leurs yeux, le gouvernement impérial est, jusqu'à la constitution d'un

« nouvel ordre de choses, le seul qui soit en droit d'entamer des négociations ayant un caractère national. C'est ici le cas d'ajouter que le bruit mis en circulation à Paris, et d'après lequel presque toutes les puissances étrangères auraient fait des tentatives d'intervention pacifique, n'a rien de fondé. Aucune puissance jusqu'à aujourd'hui n'a tenté d'intervenir, et il est peu vraisemblable qu'une intervention se produise, car elle n'aurait aucune chance de succès tant que les bases d'un arrangement ne seront pas acceptables par l'Allemagne, tant qu'il n'y aura pas en France un gouvernement reconnu par le pays, et que l'on puisse considérer comme son représentant. Les gouvernements allemands, dont le but n'est pas la guerre, ne refuseraient pas de conclure la paix avec la France, si elle était sérieusement demandée par le pays.

« Dans ce cas, il s'agirait seulement de savoir avec qui on peut la conclure.

« Les gouvernements allemands pourraient entrer en négociations avec l'empereur Napoléon, dont le gouvernement est jusqu'à présent le seul reconnu, ou avec la régence instituée par lui. Ils pourraient également traiter avec le maréchal Bazaine, qui tient son commandement de l'empereur. Mais il est impossible de comprendre de quel droit les gouvernements allemands pourraient négocier avec un pouvoir qui ne représente jusqu'ici qu'une partie de la gauche de l'ancien Corps législatif. »

En résumé, le gouvernement allemand est disposé à traiter avec la France; mais il ne peut entrer en négociations qu'avec l'empereur, l'impératrice ou le maréchal Bazaine. L'empereur est prisonnier, la régente est hors de France, le maréchal Bazaine est donc seul en mesure de traiter; c'est lui seul qui dispose des forces nécessaires pour servir de garantie aux négociations.

La déclaration de Reims créait ainsi au maréchal une position extrêmement importante. Le gouvernement de la Défense nationale, en se constituant, n'avait pas songé à faire figurer parmi ses membres le général de la seule armée française fortement constituée qui existait alors. L'ennemi avait compris aussitôt tout le parti qu'il pouvait tirer de cette circonstance. En reconnaissant au maréchal le droit de conclure la paix, il allait le détourner de l'accomplissement de ses devoirs militaires pour l'attirer sur le terrain des négociations dont la diplomatie allemande pourrait à son gré hâter ou prolonger le dénouement. Comme on le voit, la déclaration de Reims allait servir de levier pour précipiter dans ce sens les résolutions du maréchal. A quel moment M. de Bismark lui fit-il parvenir cette déclaration? Le maréchal déclare en avoir eu connaissance par le lieutenant Valdéjo, rentré à Metz le 22 septembre. Il est probable que ce fut beaucoup

plus tôt, mais l'instruction n'est pas parvenue à le préciser. Tout ce que l'on a pu constater, c'est que de nombreuses communications directes eurent lieu pendant le mois de septembre entre le prince Frédéric-Charles et le maréchal Bazaine.

*Officiers parlementaires allemands admis dans les lignes françaises antérieurement au 23 septembre.*

La déposition de M. Arnous-Rivière va nous éclairer à ce sujet. M. Arnous-Rivière, ancien officier démissionnaire, avait été chargé par le maréchal Bazaine d'organiser une compagnie d'éclaireurs. Attaché d'abord au grand quartier général pendant la deuxième quinzaine du mois d'août, M. Arnous-Rivière fut investi, au commencement de septembre, du commandement des avant-postes à Moulins.

C'était par son intermédiaire que se faisait l'échange des correspondances entre les généraux en chef; c'était lui qui recevait les parlementaires et les conduisait en voiture de Moulins au grand quartier général. Comment une mission aussi délicate avait-elle été confiée à un officier dont les étranges antécédents étaient connus de tous et du maréchal lui-même? C'est ce que l'instruction ne se charge pas d'expliquer. Cette réserve formulée, nous voyons M. Arnous-Rivière dans une première déposition déclarer que, le 11 septembre, il avait reçu d'un parlementaire une lettre du prince Frédéric-Charles pour le maréchal. Depuis, il est revenu sur cette déclaration et a dit avoir porté ce jour-là aux avant-postes allemands une lettre du maréchal que celui-ci lui avait remise en mains propres. Dans l'intervalle de ces deux dépositions, M. Arnous-Rivière a été voir le maréchal dans sa prison; antérieurement à sa première déposition et sur la demande même du maréchal, il avait été lui faire une première visite. Il a été impossible d'établir dans laquelle des deux assertions du témoin se trouve la vérité, car la dépêche du 11 septembre est une des nombreuses dépêches échangées avec l'ennemi, dont on ne retrouve aucune trace dans le dossier.

Continuant ses déclarations, M. Arnous-Rivière a fait connaître que le 17 il était arrivé un nouveau parlementaire porteur d'une dépêche du prince Frédéric-Charles que l'officier allemand remit lui-même à Longeville au général Boyer, avec lequel il eut une conférence particulière. Cette dépêche a été publiée par le maréchal; nous l'avons déjà reproduite.

Le 22, nouveau parlementaire, conduisant des prisonniers échangés et porteur de deux dépêches pour le maréchal. L'une de ces dépêches était relative au service courant; on ne retrouve pas trace de la seconde.

Le 23, il arrive encore un parlementaire apportant une nouvelle dépêche pour le maréchal et conduisant le sieur Régnier.

Nous ne trouvons pas trace dans cette déposition

d'un parlementaire qui fut conduit directement au ban Saint-Martin entre le 17 et le 23, jour de l'arrivée du sieur Régnier, parlementaire que le capitaine d'état-major Garcin déclare avoir accompagné. C'était, au dire de ce dernier, un officier de l'état-major particulier du prince Frédéric-Charles, M. de Diskau, que l'on vit venir très-fréquemment chez le maréchal Bazaine dans le courant du mois d'octobre.

Les communications signalées par M. Arnous-Rivière et par le capitaine Garcin ont-elles été les seules? qui pourrait l'affirmer?

Quel est celui des émissaires qui a apporté au maréchal la déclaration de Reims? Il est impossible de le dire; mais à coup sûr, au milieu de pourparlers aussi fréquents et qui ne pouvaient avoir que la politique pour objet, un document que le gouvernement allemand avait tant d'intérêt à porter à la connaissance du maréchal, et qui lui était tout particulièrement destiné, n'a pas été oublié. Ne doit-on pas reconnaître qu'un changement d'attitude s'est produit déjà chez le maréchal, lorsque nous voyons que, dans la conférence tenue à Ferrières le 19 septembre, M. de Bismark fait à M. Jules Favre la déclaration suivante : « Puisque je parle de Metz, il n'est pas hors de propos de vous faire observer que Bazaine ne vous appartient pas. J'ai de fortes raisons de croire qu'il demeure fidèle à l'empereur, et par là même qu'il refuserait de vous obéir. »

En résumé, en faisant savoir au maréchal Bazaine les intentions du gouvernement allemand d'entrer en négociations avec lui, M. de Bismark va transformer un général en négociateur, paralyser l'armée qu'il commande, et en prolongeant des pourparlers sans issue, attendre sans coup férir le moment encore ignoré où la famine mettra cette armée à sa merci.

Nous allons voir entrer en scène l'agent qui va obtenir du maréchal le secret de cette fatale échéance.

#### CHAPITRE V.

**Incident Régnier. — Départ du général Bourbaki. — Échec des négociations entamées.**

*Première entrevue entre Régnier et le maréchal Bazaine (23 septembre).*

« Le 23 septembre dans l'après-midi, — a déposé M. Arnous-Rivière, — un parlementaire se présenta aux avant-postes : il était porteur d'une lettre du prince Frédéric-Charles pour le maréchal Bazaine. A vingt pas en arrière était un homme à pied, un mouchoir blanc au bout d'un bâton. Au moment où, après avoir remis le pli, l'officier parlementaire se disposait à partir, je lui demandai quelle était la personne qui l'accompagnait. « Je ne sais pas, » répondit-il, et il s'éloigna. Me retournant alors vers cette per-



« sonne, je lui dis : « Qui êtes-vous? — J'ai une mission pour le maréchal Bazaine et je veux lui parler de suite. »

C'est ainsi que le sieur Régnier pénétra dans les lignes françaises.

« Le sieur Régnier, — dépose M. le capitaine Garcin, — fut amené le soir, à la tombée de la nuit, par M. Arnous-Rivière, au quartier général du général de Cissey, à Longeville. Sans que le sieur Régnier descendit de voiture, le général de Cissey, apprenant qu'il y avait un parlementaire qui désirait conférer avec le maréchal Bazaine, me donna l'ordre de le conduire immédiatement auprès de lui. En approchant du ban Saint-Martin, je lui demandai de quelle manière je devais annoncer son arrivée au maréchal. Il me dit : « Vous annoncerez l'envoyé d'Hastings. » On ignorait alors absolument à Metz que l'impératrice eût fixé sa résidence à Hastings. »

Telle fut la façon plus étrange encore qui fut employée par le sieur Régnier pour obtenir accès auprès du maréchal.

Celui-ci conteste le dire du capitaine Garcin et déclare que le sieur Régnier lui fut annoncé comme étant un courrier de l'empereur. Le maréchal emmena aussitôt le sieur Régnier dans son cabinet.

Le sieur Régnier entre en matière en déclarant au maréchal qu'il vient de Ferrières, où se trouvait le quartier général ennemi; qu'il y a obtenu une audience de M. de Bismark, auprès duquel il s'était rendu pour savoir s'il était désireux de faire immédiatement la paix avec le gouvernement impérial. Il montre au maréchal une photographie de la demeure de l'impératrice à Hastings, au bas de laquelle le prince impérial a tracé quelques lignes affectueuses à l'adresse de son père. Le sieur Régnier n'a pas de pouvoirs écrits, et, sur l'observation qui lui est faite à ce sujet, il répond que c'est pour ne pas livrer aux hasards des incidents du voyage des documents importants. Les dépositions du maréchal et du sieur Régnier concordent pour ces préliminaires de leur entretien, sauf sur un point important : « Il m'a dit venir de la part de l'impératrice avec le consentement de M. de Bismark, dit le maréchal. — Je n'ai pas dit au maréchal que j'eusse une mission de l'impératrice, » déclare Régnier.

Ainsi, dès le début, opposition complète entre le maréchal et le sieur Régnier sur la nature même de la mission de cet étrange personnage. Une seule constatation reste hors de doute : le sieur Régnier agit avec le consentement de M. de Bismark. Des divergences plus marquées existent dans les récits que le maréchal et le sieur Régnier ont faits de la conférence qu'ils eurent ensemble.

Par suite de l'existence de ce désaccord, l'instruction a cru devoir communiquer au maréchal la déposition du sieur Régnier paragraphe par paragraphe, et constater son dire sur chacun d'eux. Rien ne

saurait donner une impression plus exacte que de reproduire la partie de l'interrogatoire du maréchal à ce sujet.

« D. — Monsieur le maréchal, veuillez me faire connaître ce que vous a dit Régnier?

« R. — Que sa mission avait pour but de proposer, soit au maréchal Canrobert, soit au général Bourbaki de se rendre en Angleterre pour se mettre à la disposition de la régente. Je lui répondis : « Vous serez mis en rapport avec ces messieurs, je leur laisserai la libre disposition de prendre un parti. »

« Il m'exposa, en outre, qu'il était à regretter qu'un traité n'eût pas mis fin à la guerre, après Sedan; que l'entretien des troupes allemandes sur le territoire français était une ruine pour le pays; que ce serait un grand service à lui rendre que d'obtenir un armistice pour arriver à la paix. qu'à cet égard, l'armée sous Metz, restant la seule organisée, donnerai des garanties à l'Allemagne, si elle avait sa liberté d'action; mais que sans doute on exigerait comme gage la remise de la place de Metz. — Je lui répondis que bien certainement si nous pouvions sortir de l'impasse où nous étions avec armes et bagages, en un mot complètement constitués, nous maintiendrions l'ordre à l'intérieur et ferions respecter les clauses de la convention, mais qu'il ne pouvait être question de la place de Metz, dont le gouverneur, nommé par l'empereur, ne relevait que de lui.

« Tout ce qui précède ne fut qu'une simple conversation à laquelle je n'attachai qu'une importance secondaire, puisque le sieur Régnier n'avait aucun pouvoir écrit. »

Avant de continuer la citation que nous avons commencée de l'interrogatoire du maréchal, il convient de restituer à l'entretien qu'il eut avec Régnier son véritable caractère, qui se trouve contesté dans la réponse précédente.

Nous trouvons dans la déposition du général Bourbaki le passage suivant :

« Le maréchal nous fit voir des lettres du prince Frédéric-Charles qui n'avaient pas grande signification, et dit au sieur Régnier de faire savoir au prince qu'il demandait à ce que l'armée sortit avec les honneurs de la guerre sans traiter pour Metz, qui resterait indépendant de l'armée; que le maréchal Bazaine se retirerait avec son armée pour prendre en France une position neutre jusqu'à la paix. »

Cette réserve faite, nous reprenons la suite de l'interrogatoire :

« D. — Régnier a déposé que dans sa pensée l'armée de Metz, la seule qui restait à la France, paraissait être appelée à jouer un grand rôle; que M. de Bismark lui avait déclaré que M. Jules Favre semblait sûr de l'armée de Metz; que c'était en partie pour s'en assurer qu'il était venu; que les alliés allemands ne reconnaissaient au

« gouvernement de la Défense nationale aucun droit pour traiter; que ce gouvernement avait fait connaître son intention formelle de faire la guerre à outrance et de ne céder aucun avantage à l'ennemi victorieux; il a ajouté que vous lui aviez répondu que l'armée n'était pas à la disposition de M. Jules Favre; que peu de jours avant, vous aviez même eu l'occasion de connaître l'opinion des commandants de corps dont vous aviez toute la confiance; que pour vous, comme pour eux, la vérité était tout le contraire de ce que M. Jules Favre avait cru pouvoir annoncer. Qu'y a-t-il de vrai dans ce dire de Régnier?

« R. — Je ne me souviens pas assez des détails de la conversation avec M. Régnier pour affirmer ou infirmer son dire; mais, bien certainement, je lui aurai dit que j'ignorais ce qu'avait pu avancer M. Jules Favre, qu'il ne pouvait non plus connaître ce qui se passait à Metz, puisque nous n'avions pas de relations officielles les uns avec les autres, que l'armée était avant tout l'armée de la France, étant liée à la dynastie impériale par son serment.

« D. — Régnier ajoute ceci : qu'il résultait de vos paroles que vous compreniez très-bien que l'armée devant Metz devait entrer dans toutes les combinaisons futures, quelles qu'elles fussent; mais pour y entrer, il fallait d'abord qu'elle existât; que, pour peu qu'on attendit, de paralysée qu'elle était en ce moment par la force des choses, elle aurait malheureusement cessé d'exister; qu'étant alors entré dans les détails de la situation de l'armée, au point de vue des vivres, vous lui auriez déclaré pouvoir difficilement atteindre le 18 octobre; qu'il fallait donc, si on voulait se servir de l'armée de Metz, agir avant cette époque. Reconnaissez-vous la vérité de ces dires?

« R. — Je n'admets pas cette déclaration faite dans des termes aussi explicites. J'ai retracé déjà plus haut le rôle que l'armée aurait pu remplir pour arriver à la paix, et quant aux détails donnés par M. Régnier sur les ressources de l'armée, je n'ai rien dit de semblable; et il m'eût été difficile de donner des chiffres exacts.

« D. — Je vois que dans sa déposition, dont je ne vous ai donné que le résumé, il est entré dans les détails suivants : « Le maréchal me fit connaître que l'on avait déjà diminué la ration de pain; que l'on allait, par mesure de prudence, la réduire encore dans quelques jours; que les chevaux manquaient de fourrage; qu'on était réduit à s'en servir comme viande de boucherie; que, dans ces conditions, et en tenant compte de la nécessité d'emporter quatre à cinq jours de vivres pour l'armée et de conserver un certain nombre de chevaux en état de traîner les pièces et quelques approvisionnements, il aurait une grande difficulté à atteindre le 18 octobre. » D'où Ré-

« gnier aurait-il tiré ces renseignements, qui sont en concordance avec les faits?

« R. — Je ne suis entré dans aucun détail de cette nature avec M. Régnier.

« D. — Régnier continue ainsi son récit : « Je dus lui faire observer qu'il comprenait mieux que moi qu'il fallait se hâter de profiter du désir manifesté par l'ennemi de traiter; que, suivant moi, il serait possible que la capitulation de l'armée sous Metz pût me servir à obtenir des conditions plus avantageuses au point de vue politique; que ces conditions, quelles qu'elles fussent, seraient, au point de vue de cette armée, moins désavantageuses que celles qu'elle pourrait obtenir plus tard; qu'il fallait donc se hâter de profiter de l'ignorance de l'ennemi au sujet des ressources. » Qu'y a-t-il de vrai dans ces dires?

« R. — Je n'ai pas connaissance de cette observation et je ne la trouve même pas fondée, puisque c'était par l'envoi d'un des officiers généraux auprès de l'impératrice qu'elle pouvait être mise à même d'entrer en négociations.

« D. — L'accession de l'armée de Metz était le pivot de toute négociation; vous seul pouviez parler en son nom, et il était tout naturel que Régnier cherchât à gagner votre assentiment. Régnier ajoute que vous lui avez répondu que tout retard serait désavantageux, et que, dans la position que vous voyiez désespérée à court délai, vous signeriez un traité qui permettrait à l'armée de Metz de se retirer dans une portion neutralisée du territoire français, qui l'autoriserait à sortir de son camp avec les honneurs militaires, à la condition de ne plus se servir de ses armes contre les Allemands pendant le cours de la guerre; la place de Metz demeurant, d'ailleurs, en dehors de vos conventions. Est-il vrai que vous ayez fait ces déclarations?

« R. — Je m'en réfère à la réponse que j'ai déjà faite à ce sujet. Régnier lui donne un développement qui, pour moi, est tout à fait inexact, en ce qui concerne la neutralisation et la condition de ne pas combattre les armées allemandes. Nous n'aurions jamais consenti à un arrangement qui aurait divisé la défense nationale.

« D. — La déposition de Régnier se termine ainsi : « Je lui présentai une vue d'Hastings, sur le derrière de laquelle le prince impérial avait apposé sa signature, et je le priai de vouloir bien y joindre la sienne, afin que je pusse, en la montrant à M. de Bismark, prouver que j'avais son assentiment. Le maréchal accorda la signature demandée. » Ces faits sont-ils exacts?

« R. — Je n'avais pas de photographie; et il me pria alors de signer à côté de la signature du prince impérial, ce que j'ai fait sans arrière-pensée. »

Pour ne pas entraver le récit, nous suspendons toute réflexion sur cette étrange conférence entre



le maréchal Bazaine et Régnier. Citons encore le passage de l'interrogatoire du maréchal relatif à la sortie d'un de ses généraux :

« D. — Vous dites que le sieur Régnier vous avait fait savoir tout d'abord que l'impératrice demandait que le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki se rendissent auprès d'elle. D'après Régnier, il n'aurait été question de leur départ que le lendemain. Il ajoute qu'en vous quittant il ne pensait pas revenir.

« R. — J'affirme que c'est dans la soirée, lors de sa première visite, qu'il a été question du départ d'un officier général. »

Fut-il question dans cette première visite du sieur Régnier, de l'envoi d'un général auprès de l'impératrice? Le maréchal l'affirme, Régnier déclare le contraire. Quoi qu'il en soit, le lendemain seulement on va voir le maréchal prenant des mesures pour se conformer à ce qu'il appelait les desirs de l'impératrice.

*Seconde entrevue de Régnier avec le maréchal (23 septembre). — Départ du général Bourbaki.*

Lorsque prit fin la conférence entre le maréchal et le sieur Régnier, il était trop tard pour franchir les lignes, et ce ne fut que le lendemain 25 que Régnier put revenir à Corny où il trouva, dit-il, un télégramme de M. de Bismarck autorisant la sortie d'un général de l'armée de Metz. Comme cette sortie devait évidemment être tenue secrète, le général de Stielhe, déclare Régnier, avait eu l'idée de mettre à profit, pour atteindre ce but, une demande de rapatriement dont était saisi l'état-major de l'armée de blocus, de la part du comité de secours luxembourgeois, concernant sept médecins, leurs compatriotes, qui étaient enfermés dans Metz et dont on sollicitait le retour dans leur pays. Ce comité avait adressé, à la date du 20 septembre, une demande en ce sens au maréchal Bazaine. Cette lettre avait été envoyée au quartier général allemand. Le général de Stielhe écrivit donc à la date du 23 au maréchal Bazaine pour appuyer au nom du prince la requête des médecins luxembourgeois, en le priant de vouloir bien ordonner que ces neuf médecins fussent mis en liberté et dirigés hors de Metz par la route de Moulins-les-Metz. Or, les médecins étaient seulement au nombre de sept; le prince donnait donc implicitement par là un sauf-conduit pour le général et Régnier, qui pouvaient ainsi sortir incognito en se mêlant à ces médecins.

Le sieur Régnier revint au camp français le 24 septembre à onze heures du matin, et à la suite d'une nouvelle conférence avec le maréchal, des ordres furent aussitôt lancés pour mander au quartier général le maréchal Canrobert et le général Bourbaki, et pour y réunir les médecins luxembourgeois. Le maréchal Bazaine mit successivement le maréchal Canrobert et le général Bourbaki en rap-

port avec Régnier. Le maréchal Canrobert déclina la mission qui lui était proposée, s'excusant sur son état de santé. Quant au général Bourbaki, il crut devoir accepter. Nous reproduisons textuellement la déposition de cet officier général sur ce point :

« Le 24 septembre 1870, je fus appelé à cinq heures et demie chez le maréchal, en descendant de cheval. Il m'avait fait demander deux fois dans la journée, sans pouvoir me trouver. J'étais à Saint-Julien, chez le maréchal Le Bouf. Je rencontrais, en arrivant, le colonel Boyer, qui me dit : « Le maréchal va venir tout de suite ; » puis, m'emmenant près d'une fenêtre qui donnait sur le jardin, il me dit : « Connaissez-vous la personne qui se promène avec le maréchal ? — Non, lui dis-je. — Comment, vous ne l'avez pas vue aux Tuileries ? — Non, j'oublie les noms quelquefois, mais non les physionomies. Je n'ai jamais vu cette personne. Ce n'est ni un familier des Tuileries, ni un employé. » Le maréchal entra en ce moment, il me présenta M. Régnier et me dit : « Écoutez ce que va vous dire monsieur. »

« Le sieur Régnier entra dans une série de considérations politiques sur la nécessité de la paix, ajoutant que le gouvernement allemand ne se souciait pas de traiter avec le gouvernement de Paris; qu'il ne considérait comme légal que celui de l'impératrice; que s'il traitait avec elle les conditions seraient moins onéreuses; que l'intervention de l'armée de Metz dans cette affaire était indispensable; qu'il importait donc qu'un de ses chefs se rendit auprès de l'impératrice pour représenter auprès d'elle l'armée; que le maréchal Canrobert ou moi serions très-aptés à occuper cette position. — Je n'avais prêté qu'une médiocre attention à tous ces discours, et voulant voir le dernier mot de ces ouvertures, je m'adressai au maréchal et je lui demandai l'explication de ce que je venais d'entendre. Le maréchal me fit voir des lettres du prince Frédéric-Charles qui n'avaient pas grande signification, et dit au sieur Régnier de faire savoir au prince qu'il demandait que l'armée sortit avec les honneurs de la guerre, sans traiter pour Metz, qui restait indépendant de l'armée; que le maréchal Bazaine se retirerait avec son armée pour prendre en France une position neutre jusqu'à la paix. Voilà, autant que je me rappelle, la conversation qui a été tenue. Le but du maréchal en envoyant un chef de l'armée auprès de l'impératrice, qui représentait encore le gouvernement, car on n'avait pas une idée exacte de ce qui se passait en France, était, je crois, de faire savoir que si on voulait sauver cette armée, il fallait traiter. Enfin, je dis au maréchal Bazaine : « Monsieur le maréchal, que voulez-vous faire de moi ? » Il me répondit : « Je désire que vous alliez auprès de l'impératrice. — Je veux bien, lui dis-je, mais j'y mets différentes conditions; vous aurez la bonté

« de me donner un ordre par écrit, de mettre mon départ à l'ordre de l'armée; de ne pas me rem placer dans mon commandement, et de me promettre que, jusqu'à ce que j'aie pu rentrer, vous n'engagerez pas la garde. » Il me dit : « Vous allez partir immédiatement. » Je me rendis à mon quartier général pour faire mes préparatifs. »

Il avait été convenu que le départ du général aurait lieu incognito, pour ne rien ébruiter. Le général n'ayant pas d'habits bougeois, le maréchal lui prêta les siens; une casquette avec la croix de Genève, que Régnier avait demandée à l'un des médecins luxembourgeois, complétait le costume.

L'instruction a cherché à savoir si le général Bourbaki avait été prévenu par Régnier qu'une fois sorti il ne pourrait plus rentrer à Metz. Le général Boyer dépose avoir été avisé de cette condition par Régnier, mais ni le maréchal ni le général Bourbaki n'en ont gardé le souvenir. Il ressort d'ailleurs du vœu formulé par le général Bourbaki, que la garde ne fût pas engagée sérieusement pendant son absence, qu'il ne croyait s'éloigner que momentanément.

On se rend difficilement compte comment le maréchal Bazaine a pu négliger de préciser les conditions dans lesquelles allaient s'opérer la sortie et le retour de son lieutenant. D'un autre côté, comment le général Bourbaki, qui pensait que sa sortie avait lieu à l'insu de l'ennemi, pouvait-il concilier dans son esprit cette espèce d'évasion avec la certitude de pouvoir reprendre son poste, sa mission une fois remplie; et quand, en traversant les lignes ennemies, il fut reconnu, comment n'a-t-il pas tiré au clair sa situation, en passant au quartier général allemand ?

« Aux avant-postes le général put saisir un indice de reconnaissance dans le regard respectueux d'un colonel de l'état-major du prince qui nous y attendait depuis la veille. Arrivé au quartier général, le major général Von Stiehle me demanda s'il pouvait présenter ses respects au général, dont il admirait la brillante bravoure. Je lui répondis que le général avait pour cela le cœur trop gros; il me dit qu'il comprenait ce sentiment et me demanda si je pensais qu'il entrât dans ses intentions d'accepter une audience du prince. Je lui répondis que je croyais qu'il préférerait le contraire, mais que cependant j'allais m'en assurer. J'en parlai au général, qui me répondit qu'il ne voulait voir aucun d'eux, ni manger, ajouta-t-il, de leur pain, qui l'étranglerait. Je le quittai une demi-heure après lorsqu'il partit avec les médecins luxembourgeois. S'il eût eu une demande à faire quant à sa rentrée, il eût pu la faire, soit au major général, soit au prince lui-même. »

Quant au projet que l'on attribue au maréchal d'avoir cherché à éloigner le général, dont la présence pouvait lui paraître un embarras pour sa politique,

voici la question qui a été posée au général Bourbaki :

« D. — Vous est-il jamais venu à la pensée que l'on avait voulu vous éloigner de Metz? A ce sujet, je vois dans l'instruction qu'une démarche a été faite auprès de vous par des officiers de la garde, pour vous sonder sur ce point si vous accepteriez pour votre corps d'armée une capitulation qu'on savait imminente. Vous auriez dit à cette occasion que, dans ce cas, la garde saurait rafraîchir la vieille devise de Waterloo.

« R. — Je ne crois pas qu'on ait cherché à m'éloigner. J'étais un subordonné zélé et discipliné. Je ne vois pas pourquoi le maréchal aurait cherché à m'éloigner. Je crois seulement qu'il a profité de l'occasion pour tâcher de sauver son armée de la douleur d'être réduite par la faim à capituler. Quant à une démarche collective d'officiers demandant ce que je ferais en présence d'une capitulation, elle n'a jamais eu lieu. Mais je me rappelle en avoir causé une fois avec le général Deligny, une autre fois avec le colonel Dumont, et je leur exprimai que le cas échéant je mettrais à l'ordre du jour le souvenir laissé par l'ancienne garde à Waterloo, et que je ferais demander aux soldats s'ils voulaient tenter la fortune, quand bien même un grand nombre d'entre eux devraient y rester, pour sauver l'honneur de l'armée. »

Il est une circonstance à noter, mais qu'il n'a pas été possible d'expliquer d'une manière satisfaisante. — Lorsque le général Bourbaki se fut décidé à accepter sa mission, le maréchal rédigea de sa main son ordre de départ à la date du 15 septembre, au lieu de le dater du 24, jour où il était délivré. Le maréchal déclare l'avoir daté du 25, mais il se trompe. Régnier assure que l'idée d'antidater l'ordre dont il s'agit est venue de lui. Dans sa pensée, déclare-t-il, « il n'était pas désirable que la sortie du général concordât avec son apparition au quartier général; qu'il ne fallait pas, plus tard, dans l'intérêt de la politique du gouvernement impérial et des projets que l'on poursuivait, que l'on pût dire que cette sortie avait eu lieu d'accord avec les autorités allemandes. » — Cette explication n'a pas de portée sérieuse: car il était impossible que la vérité ne se fit pas jour dans la suite sur cette coïncidence.

Cette circonstance ne se rattache-t-elle pas à la date de la publication de l'ordre général n° 9 annonçant l'avènement du nouveau gouvernement qui eut lieu le 16? Y a-t-il simplement confusion, et le maréchal a-t-il écrit 15 au lieu de 25? Ce fut simplement en traversant Bruxelles, le 8 octobre, que l'attention du général Bourbaki fut appelée sur ce point. La déposition de M. Tachard, ministre de France en Belgique, ne laisse aucun doute à ce sujet.



*Les premières négociations n'aboutirent pas. — Lettre du maréchal Bazaine au général de Stiehle.*

Pendant que le général Bourbaki poursuivait sa marche vers l'Angleterre, où il allait apprendre de l'impératrice qu'il avait été l'objet d'une mystification de la part du sieur Régnier, celui-ci regagnait Ferrières. Il avait été convenu entre le maréchal Bazaine et lui que, dans un délai de six jours, c'est-à-dire au plus tard le 30 septembre, Régnier lui ferait passer la réponse de M. de Bismarck; mais que si, au bout de huit jours, il ne lui donnait pas de ses nouvelles, ce serait la preuve que les négociations auraient échoué.

Le maréchal n'entendit plus parler de Régnier; mais le 29 septembre fut transmise au ban Saint-Martin une dépêche expédiée de Ferrières, non signée, ainsi conçue :

« Le maréchal Bazaine acceptera-t-il pour la reddition de l'armée qui se trouve devant Metz les conventions que stipulera M. Régnier, restant dans les instructions qu'il tiendra de M. le maréchal ? »

Nous trouvons dans le dossier la réponse que fit le maréchal à cette ouverture :

« Metz, 29 septembre 1870.

« Monsieur le général,

« Je m'empresse de vous faire savoir, en réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer ce matin, que je ne saurais répondre d'une manière absolument affirmative à la question qui est posée par S. Exc. M. le comte de Bismarck. Je ne connais nullement M. Régnier, qui s'est présenté à moi comme muni d'un laissez-passer de M. de Bismarck, et qui s'est dit l'envoyé de Sa Majesté l'impératrice, sans pouvoirs écrits. M. Régnier m'a fait savoir que j'étais autorisé à en voyer auprès de l'impératrice soit S. Exc. M. le maréchal Canrobert, soit le général Bourbaki. Il me demandait en même temps s'il pouvait exposer les conditions dans lesquelles il me serait possible d'entrer en négociations avec le commandant en chef de l'armée allemande devant Metz pour capituler. »

« Je lui ai répondu que la seule chose que je puisse faire serait d'accepter une capitulation avec les honneurs de la guerre; mais que je ne pouvais comprendre la place de Metz dans la convention à intervenir. Ce sont, en effet, les seules conditions que l'honneur militaire me permette d'accepter, et ce sont les seules que M. Régnier ait pu exposer.

« Dans le cas où S. A. R. le prince Frédéric-Charles désirerait de plus complets renseignements sur ce qui s'est passé, à ce propos, entre moi et M. Régnier, M. le général Boyer, mon premier aide de camp, aura l'honneur de se rendre

à son quartier général au jour et à l'heure qu'il lui plaira d'indiquer. »

L'offre du maréchal d'envoyer le général Boyer auprès du prince Frédéric-Charles demeura sans réponse. De son côté, Régnier ne donnait plus de ses nouvelles. Enfin, le général Bourbaki ne faisait parvenir aucune lettre au maréchal. Les négociations étaient donc rompues. Cette rupture fut causée, d'après Régnier, par des malentendus qu'il était facile de dissiper. Si M. de Bismarck n'a rien fait dans ce sens, c'est qu'il ne l'a pas jugé à propos. L'attitude politique du maréchal lui était connue. Toute crainte d'action combinée entre l'armée de Metz et les armées nationales disparaissait. L'armée de Metz n'avait de vivres que jusqu'au 18 octobre. Elle mangeait ses chevaux; dans très-peu de jours elle allait être réduite à l'impuissance. En s'abstenant de notifier au maréchal Bazaine l'interruption des pourparlers Régnier, on le laissait dans l'attente de nouveaux messages et on prévenait ainsi ou tout au moins on retardait une action désespérée, qui aurait coûté à l'armée prussienne des sacrifices qu'il valait mieux éviter.

Après avoir exposé les circonstances de ce mystérieux incident, de manière à en faire ressortir le plus clairement possible l'enchaînement, le moment est venu de caractériser la conduite du maréchal dans ses rapports avec le sieur Régnier.

Quel était ce personnage qui surgissait ainsi inopinément au milieu de ces graves événements et dont la funeste intervention allait entraîner le maréchal Bazaine dans les résolutions les plus coupables?

Né à Paris en 1822, Régnier a reçu une éducation tout à fait tronquée, ainsi que le prouvent son style étrange et son orthographe vicieuse. Il obtint cependant le diplôme de bachelier et entama, sans les pousser bien loin, des études de droit et de médecine. Plus tard, il s'occupa de magnétisme. On le trouve mêlé de la manière la plus bizarre aux événements du 15 mai et du mois de juin 1848; il se marie, se rend en Algérie et est employé en qualité de médecin auxiliaire. Il rentre en France, exploite une carrière de pavés, puis se remarie en secondes noces en Angleterre avec une femme qui lui apporte une certaine aisance.

Régnier est un homme fin et audacieux; ses manières sont vulgaires; vaniteux à l'excès, il se croit un profond politique. Il a publié de nombreuses brochures.

Fut-il poussé à se jeter au milieu de ces événements par une de ces monomanies qu'engendrent les époques de troubles et de révolutions? Était-ce simplement un intrigant faisant métier de ses agissements? C'est ce qu'il est difficile de décider. Quoi qu'il en soit, et nous bornant aux faits constatés dans l'instruction, nous le trouvons en Angleterre assiégeant de ses projets, dès le 13 septembre, les abords de l'impératrice. Une fois nanti, à force de

sollicitations, d'une photographie signée par le prince impérial, sorte de passe qui va accréditer ses menées, il se met en route pour la France.

Où va-t-il faire viser son passe-port? A l'ambassade prussienne. Il quitte Londres le 18 septembre, arrive à Ferrières le 20 dans la matinée et obtient immédiatement une audience de M. de Bismarck. A ce moment même, se poursuivaient entre M. de Bismarck et M. Jules Favre les conférences qui demeurèrent, comme on le sait, sans résultat. Cette coïncidence fortuite est attestée par la déposition de M. Jules Favre, qui nous révèle un détail montrant Régnier plus engagé qu'il ne veut bien le dire dans la confiance du pouvoir impérial. M. de Bismarck fait voir à M. Jules Favre une photographie que lui a remise Régnier, représentant la vue d'un établissement de bains de mer, et au bas de laquelle sont ces mots : « Ceci est la vue d'Hastings, que j'ai choisie pour mon bon Louis. Signé : Eugénie. »

Ajoutons que, le 26 septembre, Régnier passant à Bar-le-Duc et voyant M. Bompard, qui en a déposé, lui montre une vue de Wilhemshöhe avec quelques mots écrits par l'empereur.

Nous avons exposé en détail l'entrevue de Régnier et du maréchal, la sortie du général Bourbaki. Pendant que ce dernier s'achemine vers Londres, Régnier est revenu à Ferrières. Immédiatement après nous le retrouvons à Londres, mêlé aux personnages politiques de l'Empire; il est reçu par le prince Napoléon, le 28 octobre, a déposé le général Boyer, qui l'a rencontré chez le prince; de là, il se rend à Cassel, où nous le voyons essayer d'entraîner dans des menées politiques quelques officiers prisonniers, puis retourner à Bruxelles.

Nous le trouvons ensuite à Versailles, figurant parmi les rédacteurs du *Moniteur* prussien, dans lequel il publie une série d'articles sous le titre de Jean Bonhomme. — Au moment de l'armistice, Régnier repart de nouveau à Bruxelles, il y rencontre le général Boyer.

« Régnier me dit qu'il se rendait à Versailles, pour tâcher d'y renouer les négociations tendant à une restauration impérialiste, a déposé le général Boyer. Il me montra même le sauf-conduit que lui avait envoyé M. de Bismarck, et une lettre du comte de Hatzfeld, qui l'autorisait à se rendre à Versailles. »

Enfin, le 10 février, il est dans cette ville, où retrouvant une personne de sa connaissance, il lui dit ces mots caractéristiques : « Je ne sais pas si M. de Bismarck me fera partir ce soir. »

Tel est l'ensemble des renseignements recueillis par l'instruction au sujet de Régnier.

*Le sieur Régnier a emporté de Metz des renseignements exacts sur la situation de l'armée.*

Deux faits d'une importance capitale se dégagent de la déposition de Régnier : d'une part le

maréchal livre au premier venu, à un inconnu sans pouvoirs écrits, en relation certaine avec l'ennemi, le secret de la date à laquelle son armée aura épuisé ses vivres; d'autre part le maréchal lui déclare qu'il est prêt à capituler à la condition de sortir avec les honneurs de la guerre. Après avoir reconnu le gouvernement de la Défense nationale en notifiant à l'armée sa composition, le maréchal Bazaine s'engage dans des négociations ayant pour but la restauration du gouvernement impérial, et cela à l'insu de ses lieutenants, qu'il évite de consulter, tout en les représentant comme animés des mêmes sentiments que lui.

« Le maréchal m'informa, dit Régnier, que l'on avait déjà diminué la ration de pain, que l'on allait encore, par mesure de prudence, la réduire dans quelques jours; que les chevaux manquaient de fourrages, que l'on était réduit à s'en servir comme viande de boucherie; que dans ces conditions et en tenant compte de la nécessité d'emporter quatre à cinq jours de vivres pour l'armée et de conserver un certain nombre de chevaux en état de traîner les pièces et quelques approvisionnements, il aurait une grande difficulté à atteindre le 18 octobre. »

Où Régnier, qui n'a aucune notion militaire, aurait-il puisé des détails aussi précis? Enfin, si l'indication de la date du 18 octobre n'est due qu'à l'imagination du sieur Régnier, c'est le fait d'un hasard bien étrange, car cette date du 18 octobre, à laquelle devaient prendre fin les approvisionnements de l'armée était précisément celle qui se retrouve sur la dernière des situations fournies par l'intendance avant la conférence du maréchal avec Régnier, celle du 21 septembre, que le maréchal devait ainsi avoir sur sa table pendant l'entretien.

La certitude de la criminelle indiscretion du maréchal Bazaine ressort nettement de la déposition du commandant Lamey, attaché à la maison du prince impérial, auquel Régnier déclara, le 19 octobre, à Londres, avant l'arrivée du général Boyer dans cette capitale, tenir du maréchal qu'il avait des vivres jusqu'au 18 octobre.

Qui garantissait au maréchal que ce secret d'État qu'il confiait à ce premier venu n'allait pas être immédiatement livré à l'ennemi, à la merci duquel il allait ainsi se trouver? Ne devait-il pas craindre que ces négociations dont on l'entretenait ne fussent un leurre employé pour capter sa confiance et connaître la fatale échéance de l'armée et de la place de Metz?

Les dénégations du maréchal tombent devant la précision des détails formulés par Régnier et devant l'indication conforme à la situation de l'intendance qu'il donne de la quantité des approvisionnements. La date du 18 octobre, indiquée comme limite de leur durée dans sa déposition, confirmée



sur ce point par celle du commandant Lamey, est un témoignage irrécusable de la vérité de ses déclarations.

Quant à la capitulation de l'armée, l'interrogatoire du maréchal nous apprend comment il la comprenait et quelle portée il attachait aux propositions qui venaient de lui être adressées ?

« Je répondis au sieur Régnier que bien certainement si nous pouvions sortir de l'impasse où nous étions avec armes et bagages, en un mot complètement constitués, nous maintiendrions l'ordre à l'intérieur et ferions respecter les clauses de la convention. »

Si l'armée avait été laissée libre de sortir du blocus qui l'enserrait, ainsi que le précise le maréchal, il est de toute évidence que c'était à la condition formelle de ne plus porter les armes pendant le reste de la guerre. Cette condition rendait dès lors disponible l'armée du blocus et permettait à l'ennemi d'accabler les forces nationales, pendant que l'armée de Metz aurait été parquée dans un territoire neutralisé. Comment les Allemands, qui la tenaient étroitement bloquée, auraient-ils pu lui rendre bénévolement la faculté de reprendre les hostilités ?

Mais ce n'était pas seulement une attitude purement expectante que le maréchal comptait prendre. Il devait, c'est lui qui le déclare, faire respecter les clauses de la convention qu'il allait passer avec l'ennemi, c'est-à-dire employer au besoin la force contre les armées nationales, et cela au moment où les proclamations officielles, que lui-même avait fait publier, lui apprenaient que l'intention du nouveau gouvernement était de faire une guerre à outrance; que Paris pouvait tenir trois mois; qu'une Assemblée nationale allait faire entendre la voix du pays. N'était-ce pas plutôt le moment de s'associer aux efforts de la nation par les résolutions les plus énergiques? Le maréchal ne devait-il pas livrer à un conseil de guerre plutôt que d'écouter l'agent qui venait ainsi lui proposer de négocier avec l'ennemi au lieu de le combattre ?

*Le 23 septembre, le maréchal Bazaine s'est déclaré prêt à capituler avec les honneurs de la guerre.*

Ce n'était pas assez de laisser emporter de semblables confidences à Ferrières, nous voyons cinq jours après le maréchal écrire au général de Stielhe cette étrange lettre dont, par une aberration morale incompréhensible, il a réclamé une copie au gouvernement allemand. Rappelons ici la dernière phrase de cette lettre :

« M. Régnier me demandant s'il pouvait exposer les conditions dans lesquelles il me serait possible d'entrer en négociations avec le commandant en chef de l'armée allemande devant Metz, pour capituler, je lui ai répondu que la seule chose que je pusse faire serait d'accepter une capitulation

avec les honneurs de la guerre; mais que je ne pouvais comprendre la place de Metz dans la convention à intervenir: ce sont en effet les seules conditions que l'honneur militaire me permit d'accepter et ce sont les seules que M. Régnier ait pu emporter. »

Ainsi, le 23 septembre, jour de son entrevue avec le sieur Régnier, le maréchal Bazaine, c'est lui qui le déclare, était prêt à capituler si on lui avait accordé les honneurs de la guerre.

Le 29 septembre, il offre lui-même à l'ennemi la capitulation de son armée, alors qu'il y avait encore à Metz des vivres et des munitions, alors qu'aucun effort sérieux n'avait été tenté depuis près d'un mois pour percer les lignes d'investissement.

En prenant une semblable attitude devant l'ennemi, en offrant de lui envoyer son aide de camp pour donner des explications, en faisant ainsi des ouvertures pour renouer les pourparlers, le maréchal avouait implicitement son impuissance absolue de sortir les armes à la main. Il faut bien le dire, une semblable conduite, après une semblable inaction, est inouïe dans l'histoire militaire.

Devant les réclamations que soulevait l'immobilité de l'armée, le maréchal se décida enfin, vers le 20 septembre, à ordonner une série de fourrages ayant pour but de recueillir les approvisionnements renfermés dans les villages voisins de ses camps. Mais il laissa à l'initiative de chacun des commandants de corps d'armée la conduite des opérations à exécuter devant le front des campements occupés par leurs propres troupes.

Ces opérations, qui auraient nécessité une direction unique et le concours de tous, devaient fatalement avorter.

Le maréchal se plaint amèrement, dans son mémoire justificatif, de n'avoir pas été secondé par ses lieutenants; ceux-ci répondent à leur chef en lui reprochant à leur tour de n'avoir jamais donné des ordres formels et précis.

*Rôle imposé au commandant en chef par la situation de l'armée de Metz.*

Si le maréchal eût entamé, aussitôt après le 1<sup>er</sup> septembre, une série d'opérations en vue d'augmenter ses ressources et de harceler l'ennemi, il aurait pu en profiter pour donner de l'extension aux lignes de son armée et englober dans leur intérieur les villages voisins de ses campements, où il aurait trouvé des ressources et des abris pour ses troupes. En repoussant ainsi les lignes d'investissement, on en augmentait le développement, ce qui le leur rendait plus facile à percer. L'ajournement de ces opérations fut, au contraire, tout à l'avantage de l'ennemi. Il lui permit de s'établir plus fortement sur le terrain, de resserrer la ligne du blocus et d'utiliser à son profit ou de détruire les ressources accumulées dans la banlieue de Metz.

Mais ce n'était pas à de simples fourrages que le

maréchal, à la tête de 140,000 hommes, aurait dû borner son action. En prenant fréquemment les armes d'une manière inopinée, en simulant des attaques de nuit répétées, en portant ses efforts tantôt sur un point, tantôt sur un autre, le maréchal aurait bientôt mis sur les dents l'armée de blocus et, à la suite des simulacres répétés, une attaque à fond aurait eu toute chance de réussir, si les fatigues infligées à ces troupes n'avaient pas forcé l'ennemi à lever le siège. La position centrale de l'armée française, au milieu d'un camp retranché, à l'abri d'une attaque régulière, lui donnait un avantage des plus considérables.

*Raisons invoquées par le maréchal pour expliquer son inaction.*

On se demande en vain pourquoi le général en chef n'a pas cherché une seule fois à tirer parti de cette position centrale pour tomber à l'improviste et avec des forces supérieures sur l'ennemi dont les troupes, disséminées sur un immense périmètre, étaient en outre séparées en trois fractions par deux cours d'eau qu'il lui fallait du temps pour faire franchir à ses colonnes. Cette question a été posée au maréchal et il a répondu en ces termes :

« La répartition des troupes sur les deux rives de la Moselle ne constitue pas une position centrale au point de vue tactique, l'ennemi occupant surtout les points culminants des deux rives; il faut, en outre, laisser du monde à la garde des ouvrages du camp retranché. Il n'est donc pas possible de surprendre l'ennemi sur un point et de l'accabler avec des forces supérieures, dans la situation topographique de Metz et de son camp retranché. D'un autre côté, les corps composant l'armée de Metz avaient éprouvé des pertes considérables dans les combats précédents, principalement dans ses cadres. Il fallait, ainsi que je l'ai dit plus haut, ménager cette armée et ne rien laisser au hasard. Quant à une sortie pour tenir la campagne, je l'ai jugée impossible après Sedan; l'armée aurait été dispersée ou se serait débâchée le deuxième jour de marche, vu l'effectif de l'ennemi qui tenait la campagne. »

Les raisons alléguées par le maréchal sont plus spécieuses que fondées. Rien n'était plus simple tout d'abord que de rétablir les ponts qui, improvisés du 8 au 12 août, avaient été malencontreusement repliés aussitôt après. En multipliant le nombre des passages on aurait eu toute facilité pour concentrer rapidement les troupes sur un point quelconque du camp retranché. Si l'occupation des hauteurs de la rive gauche de la Moselle par l'ennemi constituait un obstacle sérieux à un débouché de ce côté, rien de semblable n'existait sur la rive droite de la Moselle, où les positions occupées par l'ennemi étaient à peu près de plain-pied avec les nôtres. On ne compromettrait d'ailleurs en aucune façon le camp retranché de la rive gau-

che situé entre la place et les forts, en l'abandonnant momentanément à la garde de ces ouvrages.

Les 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> corps, ainsi que la garde, auraient donc pu être portés en entier sans le moindre inconvénient sur la rive droite, et dans ces conditions de concentration, on était bien certain de ne trouver devant soi que des forces notablement inférieures en nombre. Il est certain qu'une opération ainsi conduite présentait assez de chance de succès pour devoir être tentée. Le maréchal était loin de la considérer comme étant impossible. La déposition du général Lapasset apprend en effet qu'il étudiait cette opération dans les derniers jours du blocus.

Que pouvait-on espérer en évitant d'engager l'armée? La question des vivres était là: une fois consommés, une capitulation était inévitable. Il fallait tout faire pour échapper à cette affreuse nécessité. Le maréchal disait qu'il ne fallait rien laisser au hasard; une tentative quelconque valait mieux que de se résigner dès le premier jour à la certitude de la ruine.

Tout en admettant avec le maréchal que le grand nombre de blessés qui encombraient la place créait des embarras sérieux qu'il y avait danger à accroître, on ne saurait contester qu'en présence des chances qu'une opération comme celle dont il vient d'être question pouvait faire naître, l'hésitation n'était pas permise. Le maréchal savait que la France faisait un grand effort. Son expérience lui démontrait que, si le concours de l'armée de Metz et des cadres qu'elle pouvait fournir pour les nouvelles levées faisait défaut, cet effort allait probablement demeurer impuissant. La sortie de l'armée était, pour le salut du pays, d'une nécessité suprême, devant laquelle toutes les autres considérations devaient être écartées.

En résumé, l'instruction est en droit de demander au maréchal Bazaine pourquoi il a abandonné à l'initiative de ses lieutenants l'exécution d'opérations qui, pour réussir, exigeaient une direction unique; pourquoi il a attendu jusqu'au 20 septembre pour entreprendre ces opérations, pourquoi il n'en a pas profité pour étendre le développement de ses lignes au lieu d'abandonner chaque fois le terrain conquis, vouant ainsi à l'incendie les villages dont cette occupation momentanée ne permettait même pas de recueillir les ressources; pourquoi, enfin, il n'a jamais tiré parti de la situation centrale occupée par son armée pour harceler les troupes ennemies, les épuiser par des attaques simulées jusqu'au moment où une concentration rapide lui aurait permis de traverser leurs lignes et de gagner par les Vosges l'intérieur de la France. L'inaction du maréchal Bazaine pendant le mois de septembre constitue une charge accablante, car en ne faisant aucun effort pour sortir, il conduisait fatalement son armée à une capitulation.